

---

## **Résolution sur la gestion du phénomène des jeunes djihadistes européens**

Commission Affaires étrangères et migration

(Version originale)

---

Observant que le phénomène des jeunes djihadistes concerne, d’après une estimation du (King’s College London), 16.000 adolescents et jeunes adultes au niveau mondial, dont plusieurs milliers d’occidentaux, y compris des adolescents de 15 à 17 ans ;

Remarquant qu’en ce qui concerne le Grand-Duché de Luxembourg, six jeunes auraient été impliqués dans des activités terroristes au Proche- et Moyen-Orient, dont deux sont morts, deux sont revenus et un a été extradé en Espagne, le dernier se trouvant en Syrie ;

Notant qu’il est indispensable d’identifier les motifs des actes commis par ces individus ;

Soulignant que dans certains cas, la motivation du départ peut résulter de facteurs personnels tels que :

- la volonté de donner un sens à sa propre vie en appartenant à une structure définie et en suivant des leaders ;
- des raisons relevant de convictions politiques, idéologiques ou religieuses ;
- des difficultés d’intégration dans leur pays d’accueil occidental, pour les jeunes d’origine étrangère; ou encore
- le besoin d’exercer un certain pouvoir par la violence de manière impunie.

Relevant le fait qu’une partie des départs peut également résulter de la pression d’un groupe d’amis ou de la famille ;

Conscient des limites d’une politique exclusivement répressive, notamment dans un contexte de surpopulation carcérale affectant plusieurs Etats membres ;

Insistant sur la nécessité de prendre le phénomène des jeunes djihadistes au sérieux sans pour autant créer une hystérie collective et diffuser la peur dans la société ;

Soulignant les risques de récupération populiste des questions sécuritaires à des fins de promotion du nationalisme au détriment de l’ouverture, du respect et de la tolérance ;

Reconnaissant que les prisons peuvent être un lieu de radicalisation pour certaines recrues d’organisations terroristes;

## **Le Parlement des Jeunes :**

### *Stratégie de prévention des départs*

1. Invite les Etats membres de l’Union Européenne à élaborer une stratégie de prévention des départs de jeunes pour combattre au côté d’organisations terroristes notamment au Moyen-Orient. Le Parlement des Jeunes suggère notamment les mesures détaillées ci-dessous aux paragraphes 2 à 12 de la présente résolution.
2. Encourage l’usage de techniques de médiatisation similaires à celles des organisations terroristes, par exemple en diffusant des témoignages de victimes du terrorisme et des conflits armés en Syrie et en Irak. Ceci permettrait de sensibiliser l’opinion publique, et notamment les potentiels candidats au djihad, aux souffrances des victimes, notamment les femmes, les enfants et les minorités religieuses.
3. Invite tout particulièrement les médias et le personnel politique à bien distinguer entre l’Islam, d’une part, et le fanatisme et le terrorisme incarnés entre autres par le dénommé « Etat Islamique », d’autre part.
4. Invite les gouvernements et les organisations concernées de la société civile à réfléchir aux moyens d’améliorer, d’encourager et de faciliter l’intégration des immigrés, notamment ceux qui auraient plus de difficultés en raison des différences culturelles avec leur pays d’origine, dans les pays européens.
5. Appelle à une réflexion collective sur notre attitude individuelle et collective, dans nos sociétés, vis-à-vis de la religion et notamment des minorités religieuses en Europe occidentale.
6. Recommande aux élus et à la communauté éducative de mettre en avant un narratif positif de l’immigration, en soulignant les bénéfices de l’immigration.
7. Suggère une réforme de la politique éducative pour donner plus de place au développement des connaissances de différentes cultures et religions, notamment celles d’origine des principales minorités dans les pays européens respectifs.
8. Incite à une surveillance accrue des potentiels candidats au djihad, par le biais, par exemple:
  - a. D’une détection renforcée des messages à caractère haineux ou incitant au terrorisme sur les réseaux sociaux (sans pour autant porter une atteinte démesurée aux libertés publiques), ainsi que des communications électroniques et téléphoniques de personnes soupçonnées d’être de potentiels candidats au djihad.

b. D'un contrôle plus approfondi des passagers s'envolant vers les Etats voisins de territoires où l'activité de groupes terroristes est notoirement importante.

9. N'écarte pas l'idée de mettre en œuvre des interdictions de quitter le territoire, si nécessaire par la confiscation du passeport, sous réserve que cela ne génère pas des risques d'actes terroristes imminents sur le territoire national en rétorsion de l'interdiction de quitter le territoire.
10. Conseille au Ministère de l'Education Nationale d'encourager les écoles à aborder le thème des jeunes djihadistes et, plus généralement, du terrorisme dans le cadre du cursus scolaire, afin de sensibiliser les écoliers et les parents et d'écouter leurs préoccupations.
11. Suggère de simplifier l'arsenal répressif afin que les sanctions pénales pour actes de terrorisme ou complicité d'acte de terrorisme soient mieux connues et, de ce fait, *a priori* plus dissuasives.
12. Propose, également à titre d'instrument de dissuasion, d'utiliser les témoignages de djihadistes déçus qui sont revenus du Proche- et Moyen-Orient.
13. Propose de renforcer les moyens humains dans les prisons pour détecter les cellules de radicalisation afin de protéger les prisonniers d'un recrutement et pour pouvoir identifier les recruteurs et les incarcérer à part.

#### ***Stratégie de gestion des retours de combattants***

13. Se prononce contre les propositions d'empêcher le retour en Europe de citoyens d'origine européenne ayant combattu aux côtés d'organisations terroristes, par exemple en leur retirant leur nationalité et en les interdisant d'entrer sur le territoire.
14. Favorise une combinaison des stratégies de sanction et de réinsertion, la première ne pouvant pas être efficace sans la seconde et la seconde ne pouvant pas être juste sans la première.
15. Propose une réduction de la peine de prison imposée aux djihadistes repentis qui accepteraient d'accomplir des travaux d'intérêt général sous forme de bénévolat dans des camps de réfugiés syriens ou irakiens afin qu'ils y voient les conséquences de leur activité terroriste.
16. Invite les gouvernements, les parlements, les responsables religieux et les organisations de la société civile ayant pour objet l'intégration des immigrés et l'aide aux défavorisés à élaborer ensemble une stratégie de dé-radicalisation, le cas échéant avec l'aide d'anciens combattants revenus.
17. Insiste sur la nécessité d'une coopération intensifiée avec les autorités des pays de transit, notamment la Turquie ou le Yémen, et invite à œuvrer à une stratégie de coordination internationale pour lutter contre le phénomène des djihadistes, notamment les jeunes djihadistes, afin de les intercepter avant leur arrivée en Syrie ou en Irak.

18. Appelle tous les Etats du Proche- et du Moyen-Orient, ainsi que ceux de la péninsule arabique, à s’engager sans équivoque et de manière effective dans la lutte contre le terrorisme et leur rappelle notamment que la majorité des victimes du terrorisme sont des musulmans, tant chiïtes que sunnites.
19. Incite à s’attaquer judiciairement avec sévérité aux meneurs, ainsi qu’aux prêcheurs du djihad et plus généralement à toute personne qui encourage et/ou facilite les départs de futurs terroristes vers les lieux de conflit ou vers des camps d’entraînement.
20. Encourage l’adoption d’une approche transversale face au phénomène du djihadisme, en particulier en développant un volet éducatif et un volet relatif à la politique d’intégration aux côtés du volet répressif.